Étude préalable

FICHE DE PRÉSENTATION

Étude préalable

Finalité :

Favoriser l'**innovation** dans les actions de développement et analyser en amont les conditions et les **leviers des changements** qu'elles visent, pour en renforcer la **qualité** et **l'impact**.

Place dans le cycle du projet :

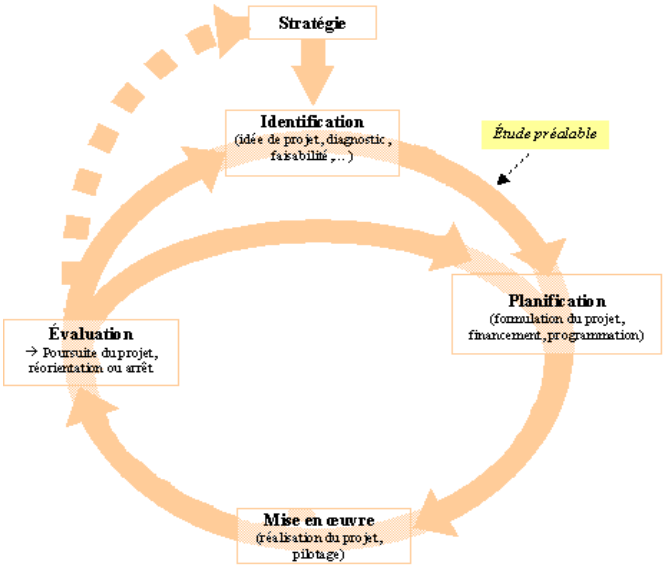

1. L'étude préalable, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Pour monter un projet à caractère innovant et préciser les changements auxquels il va contribuer, il peut s'avérer nécessaire de recourir à un appui extérieur.

Ainsi, alors qu'un projet est en cours d'élaboration et en vue de préparer sa mise en œuvre, l'étude préalable vise à approfondir l'analyse des **dimensions innovantes** du projet, et des **leviers et conditions des changements** qu'il vise, cela sur les plans économique, social, environnemental, institutionnel, technique… Il peut s'agir d'étudier en amont, à travers une étude préalable, la pertinence du projet envisagé, sa faisabilité ou sa pérennité, son intégration des approches transversales (genre, jeunesse et développement durable, les évolutions chez les acteurs et actrices et dans les relations entre elles et eux. Il peut s'agir également de préciser les processus d'innovation attendus du projet envisagé (élaboration de solutions innovantes pour répondre à des problématiques identifiées, test de ces solutions, analyse de leurs résultats, diffusion et changement d'échelle).

Exemple :
Étude préalable « Agir en interculturalité, collaborer pour améliorer l'accompagnement des enfants et des familles autour des initiatives de santé et d'éducation (Nantes, France / Rufisque, Sénégal) - Essentiel

Aspects innovants du futur projet :

- Mobiliser les acteurs et actrices de différents secteurs pour travailler ensemble autour d'un même projet : il s'agit de passer de partenariats bilatéraux entre les acteurs et actrices des deux territoires vers une dynamique plus globale autour de la petite enfance.
- Mobiliser des acteurs et actrices dont l'international n'est pas le cœur de métier voire qui n'ont pas d'action à l'international.
- S'inscrire dans le cadre d'une coopération décentralisée entre les villes de Nantes et de Rufisque en favorisant la transversalité des services pour les décloisonner.
- Promouvoir les échanges métiers à métiers entre deux territoires Nord/Sud pour enrichir les pratiques de chacun-e.

Quatre objectifs sont assignés à l'étude préalable :

- Approfondir les attentes de chacun-e des acteurs et actrices par rapport aux problématiques retenues à Nantes et à Rufisque.
- Proposer la construction d'un projet combinant de façon cohérente les différents domaines identifiés.
- Proposer un dispositif partenarial adapté à la dimension multi acteurs-actrices du projet, avec ses composantes collectivités, acteurs et actrices privé-e-s, acteurs et actrices associatif-ve-s : définir le cadre des partenariats et de la collaboration/concertation pour la réalisation du projet.
- Etudier le mode de gouvernance du projet et le système de capitalisation.

Cela conduit à **approfondir l'analyse des contextes** du projet envisagé, à **identifier ses acteurs et actrices clés**. Cette connaissance, réalisée avec perspective de genre, peut également permettre

d'établir les éléments d'une **situation de référence** en début de projet qui pourra fournir une base pour son suivi-évaluation, l'évaluation ultérieure de ses résultats, de ses effets ou de son impact.

Avec l'étude préalable, le F3E contribue ainsi à **soutenir les capacités d'expérimentation** de ses membres. Il appuie donc des études préalables dans des champs d'intervention ou des démarches **innovants**. Aussi, le F3E propose à ses membres un **accompagnement méthodologique** et **éventuellement un cofinancement** permettant de mobiliser une **expertise externe** (consultant-e-s) pour réaliser une étude préalable.

Outre l'amélioration de la qualité des interventions, l'étude préalable permet à la structure membre et aux acteurs et actrices concerné-e-s de **renforcer leurs capacités** (le regard croisé membre / consultant-e / acteurs-actrices étant source d'apprentissage).

2. Quelles sont les caractéristiques d'une étude préalable ?

L'étude préalable approfondit la dimension **d'innovation du projet, ses conditions et ses leviers**, pour appréhender les différentes étapes du processus d'innovation. Dans ce sens, une étude préalable s'attache à analyser et à définir les **voies possibles des changements** visés à travers le projet.

Une étude préalable prévoit un **travail conjoint entre partenaires** sur l'analyse du contexte et la conception du projet. L'**analyse des acteurs et actrices**, de leurs positions, de leurs relations de pouvoir, de leur influence et de leurs relations en rapport avec le projet sont en fait partie, ainsi que l'analyse d'**autres acteurs et actrices stratégiques** par rapport au projet envisagé.

L'étude préalable fournit des éléments qui permettent aux acteurs et actrices de **préparer la mise en œuvre** d'un projet. A ce titre, elle permet la définition entre partenaires des aspects les plus **stratégiques** du projet, par exemple à travers l'élaboration de sa logique d'intervention, de sa vision et des chemins ou **leviers de changement** pour y tendre.

3. Aspects à prendre en compte

En complément des priorités, finalités et modalités générales de l'accompagnement et du cofinancement d'études du F3E (voir sur https://f3e.asso.fr/evaluer/accompagnement-detude/demarche-daccompagnement-detude/), les **aspects suivants** sont à prendre en compte pour les **études préalables accompagnées par le F3E** :

- L'étude préalable n'est ni une étude de marché, ni une étude d'identification de partenaire(s). Elle suppose qu'une **idée de projet** et (au moins un-e) **partenaire(s)** (ONG / association locale, structure d'appui, promoteur ou promotrice individuel-le, administration déconcentrée, collectivité territoriale…) **soie(nt) identifié-e(s) en amont**, même si l'étude préalable peut faire évoluer à la fois l'idée de projet et les modalités de partenariat envisagées.
- La décision de faire une étude préalable mais aussi son objet doivent découler d'un **choix validé par la structure membre**.
- La structure membre doit être **impliquée dans la mise en œuvre** du projet qui fera suite à l'étude préalable.
- Un regard attentif est porté sur la **cohérence du partenariat** (actuel et envisagé) avec le projet. Celui-ci doit être en **cohérence avec la politique et la stratégie** de la structure membre.
- Sont privilégiées les études préalables à des projets **multi acteurs-actrices** et qui intègrent cette dimension (c'est-à-dire les études préalables qui, dans leur montage et leur mise en œuvre, associent plusieurs acteurs et actrices distinct-e-s et complémentaires).

- Les produits de l'étude préalable doivent être **partageables** et contribuer au bénéfice collectif[1].
- L'étude préalable doit tenir compte les **approches transversales** que sont le genre, la jeunesse et le développement durable.

4. Bénéfice collectif et valorisation

Le F3E **diffuse les produits** issus des études préalables qu'il accompagne, en particulier sur son site internet.

Il peut être amené également à les valoriser de différentes manières (analyses transversales, restitutions élargies, ateliers d'échange…), en accord avec les structures concernées, au service du bénéfice collectif.

Consultez notre site internet (www.f3e.asso.fr) pour télécharger des rapports d'études préalables et des ressources méthodologiques sur cette étape du cycle de vie d'une action de développement. Sur les « approches orientées changement », voir en particulier sur https://f3e.asso.fr/decouvrir-le-f3e/que-faisons-nous/nos-sujets/changement-approches-orientees-changement-aoc/.

Pour une présentation des finalités, des modalités et du fonctionnement de l'accompagnement, cofinancement et instruction d'études par le F3E, consultez la page https://f3e.asso.fr/evaluer/accompagnement-detude/demarche-daccompagnement-detude/.

[1] Le bénéfice collectif constitue l'un des principes du F3E. Toute étude appuyée par le F3E doit « alimenter le bénéfice collectif », c'est-à-dire être utile au plus grand nombre possible de ses structures membres et, au-delà, aux autres acteur-trice-s de la solidarité internationale et de la coopération décentralisée.